

Avenant n°52 du 8 mars 2022

NOR : AGRS2297087M
IDCC : 7007

Entre :

Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole FELCOOP
Fédération syndicale des coopératives de teillage agricole du lin FESTAL
Fédération française de la déshydratation FND
D'une part, et

Fédération Générale Agroalimentaire CFTD
Fédération CFTC de l'Agriculture

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er

Champ d'application

Le présent avenant s'applique aux salariés des coopératives de teillage agricole du lin et du chanvre (IDCC 7007).

Article 2

Négociation des salaires

A compter du 1^{er} mars 2022, l'ensemble de la grille des salaires conventionnels est revalorisé de + 3,66% (arrondie au centième), portant :

- Pour les Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de maîtrise :
 - La valeur des 100 premiers points à 0,111680 €,
 - La valeur des points suivants à 0,025822 €,
- Pour les cadres :
 - La valeur du point cadre à 3,632480 €,

Ce qui donne pour les principaux coefficients :

(Le salaire mensuel est calculé sur une base de 151,67 heures).

Ouvriers, Employés

Coefficient	Calcul	Salaire mensuel brut (€)
100	$[100 \times 0,111680] + [0 \times 0,025822]$	1 693,85 €
108	$[100 \times 0,111680] + [8 \times 0,025822]$	1 725,18 €
116	$[100 \times 0,111680] + [16 \times 0,025822]$	1 756,51 €
156	$[100 \times 0,111680] + [56 \times 0,025822]$	1 913,17 €

Techniciens et agents de maîtrise

Coefficient	Calcul	Salaire mensuel brut (€)
244	$[100 \times 0,111680] + [144 \times 0,025822]$	2 257,82 €
300	$[100 \times 0,111680] + [200 \times 0,025822]$	2 477,14 €

Cadres

Coefficient	Calcul	Salaire mensuel brut (€)
630	$630 \times 3,632480 \text{ €}$	2 288,46 €
900	$900 \times 3,632480 \text{ €}$	3 269,23 €
1200	$1200 \times 3,632480 \text{ €}$	4 358,98 €

Article 3

Application

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} mars 2022.

Article 4

Extension

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 8 mars 2022

(Suivent les signatures)

Avenant n°53 du 25 mai 2022

NOR : AGRS2297088M
IDCC : 7007

Entre :

Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole FELCOOP
Fédération syndicale des coopératives de teillage agricole du lin FESTAL
Fédération française de la déshydratation FND
D'une part, et

Fédération Générale Agroalimentaire FGA CFDT
Fédération CFTC de l'Agriculture

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er

Champ d'application

Le présent avenant s'applique aux salariés des coopératives de teillage agricole du lin et du chanvre (IDCC 7007).

Article 2

Négociation des salaires

A compter du 1^{er} juin 2022, l'ensemble de la grille des salaires conventionnels est revalorisé portant :

- Pour les Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de maîtrise :
 - La valeur des 100 premiers points 0,11450 €
 - La valeur des points suivants à 0,02647 €
- Pour les cadres :
 - La valeur du point cadre à 3,72420 €

Correspondant à une revalorisation d'environ 2,525% sur l'ensemble de la grille.

Ce qui donne pour les principaux coefficients :

(Le salaire mensuel est calculé sur une base de 151,67 heures).

Ouvriers, Employés

Coefficient	Calcul	Salaire mensuel brut (€)
100	$[100 \times 0,11450] + [0 \times 0,02647]$	1 736,62 €
108	$[100 \times 0,11450] + [8 \times 0,02647]$	1 768,74 €
116	$[100 \times 0,11450] + [16 \times 0,02647]$	1 800,86 €

156	$[100 \times 0,11450] + [56 \times 0,02647]$	1 961,44 €
-----	--	------------

Techniciens et agents de maîtrise

Coefficient	Calcul	Salaire mensuel brut (€)
244	$[100 \times 0,11450] + [144 \times 0,02647]$	2 314,74 €
300	$[100 \times 0,11450] + [200 \times 0,02647]$	2 539,56 €

Cadres

Coefficient	Calcul	Salaire mensuel brut (€)
630	$630 \times 3,72420 \text{ €}$	2 346,25 €
900	$900 \times 3,72420 \text{ €}$	3 351,78 €
1200	$1200 \times 3,72420 \text{ €}$	4 469,04 €

Article 3

Application

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} juin 2022.

Article 4

Extension

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 25 mai 2022

(Suivent les signatures)